Rencontre monsieur Lebreton IRT

TYROLIENNES

PARC DU VOLCAN

Domoun la plaine

L’association est née le 11 Septembre 2021

siège social: 28 lotissement les Topazes 97418 Plaine des cafres
-contact administratif
domoun.la.plaine.97418@gmail.com

-Site internet : http://domounlaplaine.re
Tous les documents officiels sont visibles sur le site
-page facebook:
https://www.facebook.com/groups/878173033119197

Pourquoi cette association?

L’enquête préalable du dossier du futur parc du volcan
a eu lieu en juillet 2021.
De nombreuses et belles rencontres ont eu lieu
pendant les réunions publiques!!
Nous considérons que ce projet sera une catastrophe
économique, écologique ,environnementale
et humaine pour le tampon et les habitants du 27éme.
Nous avons donc créé cette association pour lutter
officiellement contre ce projet actuel de parc d’attraction.

IL NE RESPECTE PAS L’ENVIRONNEMENT
SUR CERTAINS SUJETS!!!!!!!!

Parc du volcan et tyroliennes

Il existe 2 dossiers (concertation préalable et enquête publique)différents pour 1 même site : Le TAMPON 27 ème km ,champ de foire, piton Dugain

-tyroliennes :

4 de 850 m et 6 de 550 m !!!!!!!!

CONCERTATION PREALABLE : juin 2019

MARCHE PASSE (techfun et TTS)ET PUBLIE LE 17/01/19

ENQUETE PUBLIQUE : juin juillet 2022?

-parc du volcan

CONCERTATION PREALABLE : Juillet 2021

ENQUETE PUBLIQUE : juin juillet 2022

Pas de tyroliennes
Pas de ballon captif
Pas de serres

Dossier tyroliennes

PITON DUGAIN 10 TYROLIENNES

4 DE 850 M ET 6 DE 550M

Comme mentionné dans le dossier de concertation mis à disposition du public, le coût du projet s'élève à **2 047 063 €**, hors coûts des aménagements annexes (parkings, toilettes, accueil, aires de pique-nique...)

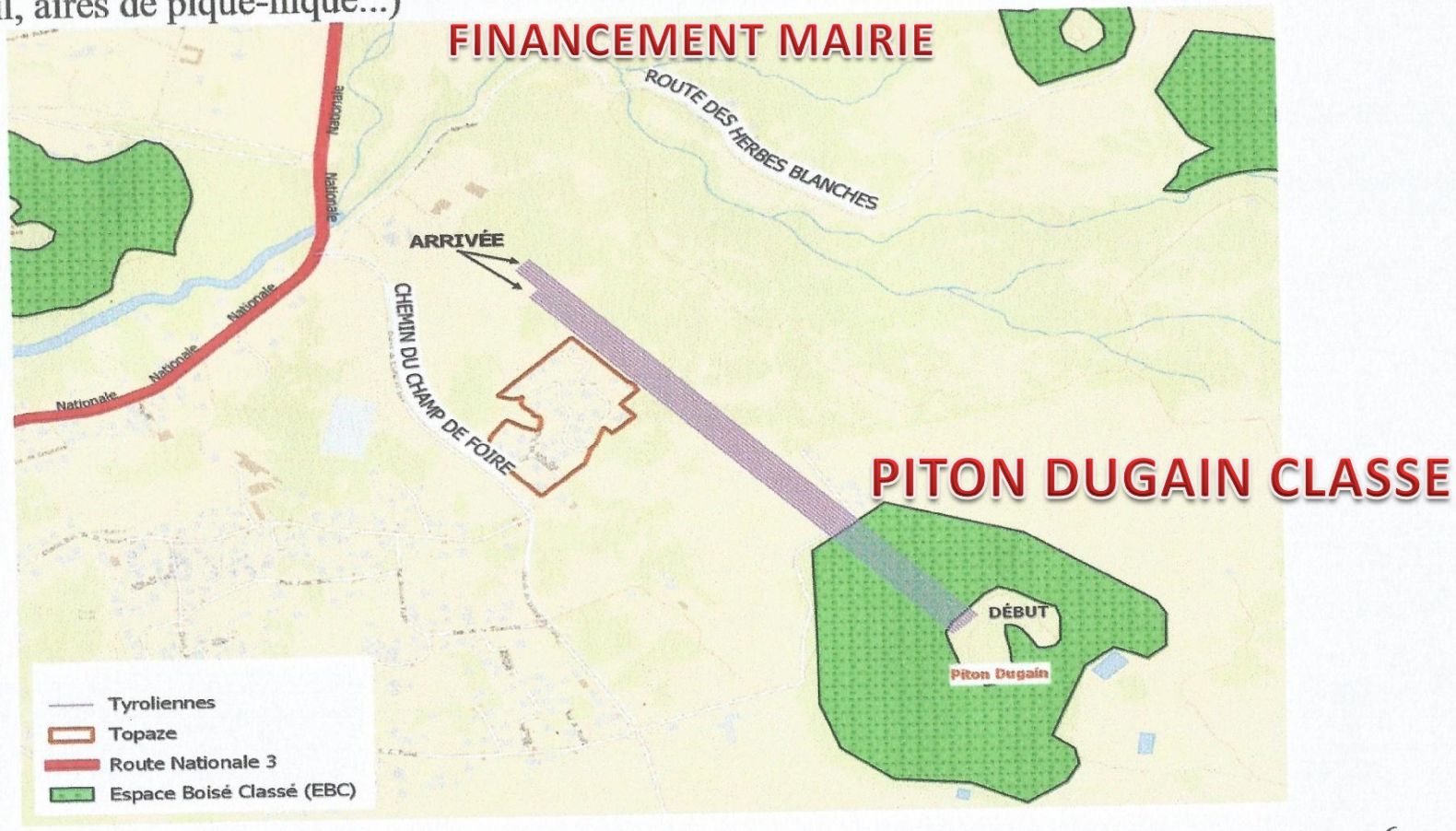

Jean-Luc Lhémanne Conseil

AU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL 27 novembre2021 **LE COUT EST PASSE A 2 707 838,84 euros**

PITON DUGAIN

Extrait dossier concertation p 51 :

Compatibilité du projet tyroliennes avec le PLU

L e projet tient compte des prescriptions du SAR relatives aux espaces de continuité Ecologique. En effet celui ci autorise les aménagements touristiques dés lors que **l'impact écologique et paysager est réduit**

Le piton Dugain est un espace naturel dont la vocation est affirmée par le PLU (zone N) complété d'un classement en E3C

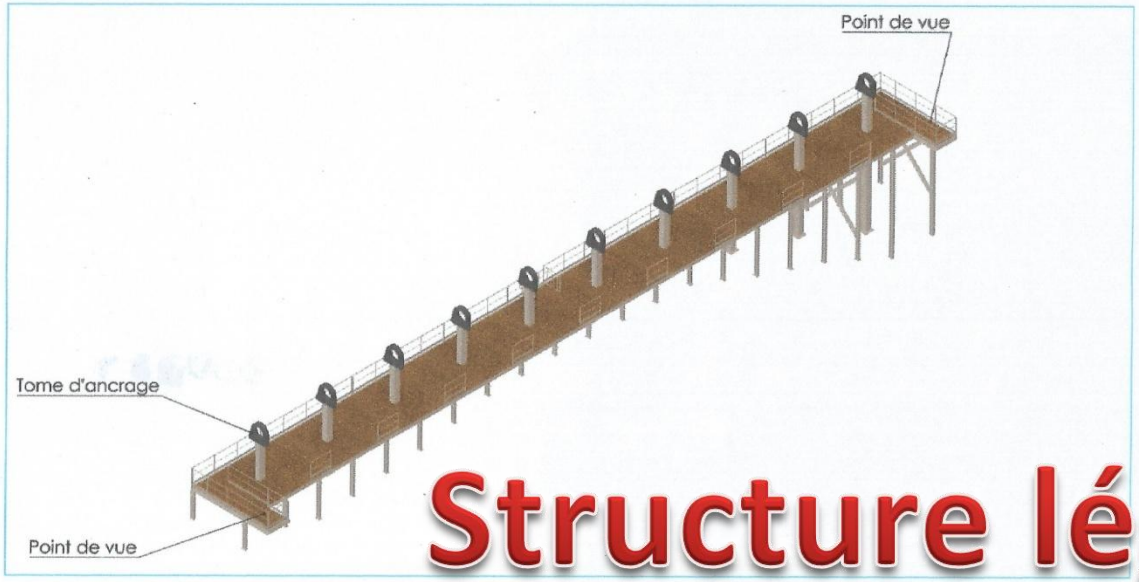

Structure légère??

Les tyroliennes partent d'une plateforme communale installée sur une surface plane de 196 m². Les tyroliennes sont parallèles les unes aux autres, espacées de 5 mètres chacune.

- Longueur : 51.1 mètres
- Largeur : 5.63 mètres
- Hauteur sol garde corps : 1.17 mètres
- Hauteur total : 4.07 mètres
- Structure : acier galvanisé
- Platelage bois : pin autoclave

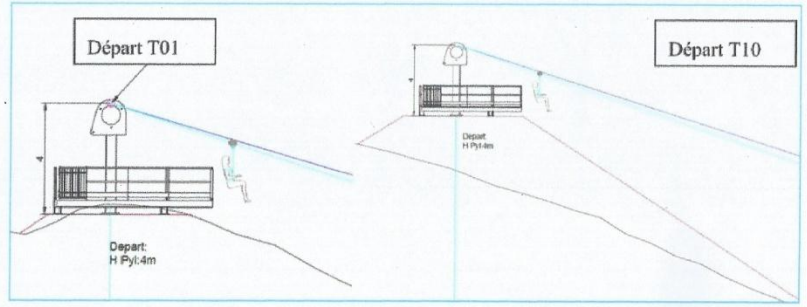

NOS REMARQUES SUR LE SUJET

1/ Ce projet porte atteinte à la flore du Piton Dugain, Espace Boisé Classé, avec la présence d'espèces végétales protégées et d'espèces végétales patrimoniales.

2/ Ce projet présente un impact négatif sur la faune,

3/ Ce projet porte atteinte au paysage en l'artificialisant.

4/ Ce projet génère des nuisances inacceptables pour les riverains.

5/Le financement annoncé, de plus de 2 millions d'euros, est sciemment présenté de manière partielle pour tromper la population, plus de 2 millions d'euros sans en indiquer la source,(à priori mairie) 27 novembre 2021 **LE COUT EST DE 2 707 838,84 euros**

6/ Ce projet n'a pas de rentabilité économique !

Tyroliennes :environnement

1/ Ce projet porte atteinte à la flore du Piton Dugain, Espace Boisé Classé, avec la présence d'espèces végétales protégées et d'espèces végétales patrimoniales.
L'implantation des structures, la fréquentation générée par l'accès du public, et donc l'exploitation de la structure ne pourront que contribuer à la dégradation à terme du site naturel et les mesures compensatoires envisagées (Cf. p. 16) ne sont pas suffisamment précises et détaillées et semblent plus relever de vœux pieux de la part du bureau d'études Biotope.
Il est par ailleurs notable que l'ONF opère une zone de renaturation sur le site, et qu'il est donc contradictoire de le dénaturer par une installation artificielle (Cf. page15 du dossier de concertation). Par ailleurs, si le dossier de concertation précise que la plateforme communale de départ serait localisée de manière à éviter les espèces végétales protégées – « objectif zéro destruction » (Cf. p. 16), cette plateforme de départ pose notamment problème du fait de son emprise au sol (288 m2 - Longueur 51,1m * largeur 5,63m ; Cf. p. 8) et de sa localisation en plein Espace Boisé Classé avec présence d'espèces végétales protégées par arrêté ministériel et d'espèces végétales patrimoniales dont les listes respectives ne figurent étrangement pas au dossier de concertation. D'après la cartographie p. 15, cette plateforme communale de départ se situerait à priori en zone « d'habitats naturels à préserver en priorité » (zone en orange) avec présence avérée de flore patrimoniale protégée (plusieurs points rouges) et flore patrimoniale (plusieurs points jaunes), le dossier de concertation précisant en plus « qu'il est probable que des spécimens de flore patrimoniale et/ou protégée n'aient pas fait l'objet d'un relevé » (Cf. note sous la légende de la carte p. 15), et de plus la transplantation d'individus de flore patrimoniale n'est pas envisagée de manière systématique .

Tyroliennes :environnement

2/ Ce projet présente un impact négatif sur la faune, le papangue (Circus maillardi), le seul rapace endémique de notre île, protégé par arrêté ministériel et qui fréquente les lieux.
Aucune association de protection de l'Environnement ne peut raisonnablement cautionner ce risque supplémentaire pour notre rapace endémique dont la population n'était estimée qu'à seulement « environ 200 spécimens » il y a 2 ans.
-les câbles présentent un risque de collision, et ce malgré une signalétique annoncée qui ne peut éliminer le risque
- le bruit généré par la fréquentation et les descentes, constitue des éléments perturbateurs indiscutables
- un panneau pédagogique de sensibilisation en haut du Piton n'a aucun effet de réduction des impacts !

3/ Ce projet porte atteinte au paysage en l'artificialisant.
L'impact visuel des câbles, encore plus voyants avec leur signalétique, constitue une pollution visuelle.
Ce projet n'a pas de cohérence dans une île dont le pouvoir attracteur réside dans ses paysages naturels.

Tyroliennes /AUTRES ASPECTS

4/ Ce projet génère des nuisances inacceptables pour les riverains.
- nuisances sonores liées à l'exploitation de ces tyroliennes, au nombre de 10, faut-il le rappeler (bruit de fonctionnement, cris …)
-des atteintes répétées à la vie privée par des survols proches bien pires qu'avec des drones !
- la limitation vaguement évoquée des heures d'exploitation et du nombre
-de descentes est l'aveu de l'existence des impacts conséquents et inévitables !
Il est d'ailleurs remarquable que le dossier ne présente aucune étude d'impact des nuisances potentielles sur la population environnante. Ce projet crée des problèmes là où il n'y en en avait pas !

5/Le financement annoncé, de plus de 2 millions d'euros, est sciemment présenté de manière partielle pour tromper la population, plus de 2 millions d'euros sans en indiquer la source dans tous les dossiers,(à priori mairie d'après le contrat)
-Aucun chiffrage ni source de financement n'est annoncé pour les coûts d'entretien courants , de maintenance et réparation, éléments essentiels pour assurer un bon fonctionnement et la sécurité du public !

Conseil municipal 27 novembre LE COUT EST PASSE A 2 707 838,84 euros

6/ Ce projet n'a pas de rentabilité économique !

-Le dossier de présentation se borne à énoncer (page 3) que « près de 311 000 véhicules transitent chaque année par Bourg-Murat » de manière très vague sans aucune analyse de ces passages … ce qui révèle au mieux de l'amateurisme, au pire l'affichage d'un chiffrage élevé pour tenter de manipuler l'opinion.

Le projet présente comme objectif de « capter le flux de visiteurs se rendant au volcan » !

Il y a manifestement là encore, soit un manque d'analyse, soit une tromperie.

Aller au volcan, site naturel préservé, pour l'admirer ou/et y randonner ou aller observer une éruption volcanique, cela n'a rien de commun avec des tyroliennes artificielles !

-De fait, tout le monde pourra le noter, ce projet ne fait référence à aucune étude de marché et ne fournit aucune estimation de la quantité minimum de clients nécessaires pour assurer sa rentabilité, et évidemment aucun budget prévisionnel d'exploitation.

-Ce projet fait aussi fi des structures qui existent déjà sur l'île comme à Sainte-Marie, Saint-Pierre … sans oublier les parcs aventure dans les forêts de cryptomérias à Cilaos, aux Makes …

-Ce projet supplémentaire de loisirs artificiels payants serait donc le modèle de développement que la commune du Tampon propose ?

Dans une île où une bonne partie de la population vit avec difficulté, est-ce ce genre de projets de loisirs artificiels coûteux, à plusieurs millions d'euros (argent public ?), couteux aussi bien en termes d'investissement initial que d'entretien et de maintenance, et à la rentabilité économique non démontrée, qui serait à privilégier ?

N'y-a-t-il pas mieux à proposer avec l'argent public comme activités productrices d'emploi ?

Suites données

-Extraits Dossier bilan concertation préalable tyroliennes Document élaboré par Jean-Luc Lhémanne Conseil 11 Juillet 2019

Un avant-projet sommaire a été réalisé.

Suite à la concertation préalable, les études d'avant projet détaillé seront lancées.

- Les décisions du maître d'ouvrage suite à la concertation préalable

Poursuivre le bilan concertation préalable dossier tyroliennes par l'information de la population

Entre la phase de concertation préalable et celle de l'enquête publique, dans un contexte de transparence, il est proposé à la municipalité de **poursuivre l'information du public par le biais de réunions publiques, de communiqués de presse, de la mise à jour régulière du site internet de la ville du Tampon concernant ce projet.**

En effet, il serait utile d'expliquer à la population les prochaines étapes à franchir en distinguant les procédures environnementales (étude d'impact, enquête publique, autorisation préfectorale ou non)

La seule information donnée en juillet 2021 a été la modification des longueurs des tyroliennes (850 m et 550m)

Nous attendons l'enquête publique pour avoir des informations

Dossier PARC DU VOLCAN

LES TROIS ESPACES DU FUTUR PARC

Trois espaces différents seront accessibles depuis le parc : un espace consacré à la végétation des Hauts, une zone ludique et familiale et une zone à sensations. Randonnée découverte, pique-nique familial et sports à sensations offriront aux 40 000 visiteurs attendus, détente et amusement.

Famille ayant envie de se retrouver pour le traditionnel pique-nique au feu de bois ? Sportifs en quête de sensations fortes ? Amoureux de la nature prêts à serpenter au milieu des espèces endémiques ? Voici trois profils qui devraient se plaire dans le futur parc du Volcan de la Plaine-des-Cafres. La mairie a orienté son projet autour de trois zones qui correspondent à ces trois types d'activités : pique-nique, sport, découverte.
La zone de découverte de la végétation est consacrée à la végétation du lieu, complétée par la plantation de végétaux endémiques. Il s'agit d'une promenade aménagée permettant de découvrir les différentes essences. Plusieurs structures légères offrent des espaces de contemplation avec points de vue. Une grande passerelle immersive permettra de serpenter au cœur de la végétation. Elle intègre de nombreux abris et points de vue qui permettent notamment de voir aussi les pitons les plus éloignés.
La zone ludique et familiale est composée de plusieurs aires de détente et de pique-niques, agrémentés de 31 parasols, de tables de pique-niques et de barbecues. On reconnaît ce traditionnel ustensile qui permet de cuire le cari sur feu de bois, prisé par les familles réunionnaises.
La zone à sensations intègre les usages ludiques et sportifs. On y trouvera un parcours de vélo cross, des agrès sportifs, des aires de jeux, un ballon captif, ainsi qu'un pumptrack. Un pumptrack est un parcours en boucle fermée avec des bosses à destination des vélos de types VTT ou BMX. Une aire de jeu monumentale en forme de volcan, rendra un hommage au Piton de la Fournaise, tout en permettant aux marmailles de se dépenser ! Des tyroliennes sont également à l'étude.

Quatre locaux permettront d'accueillir les visiteurs aux endroits stratégiques (entrées du parc et grands équipements : ballon captif et tyroliennes)

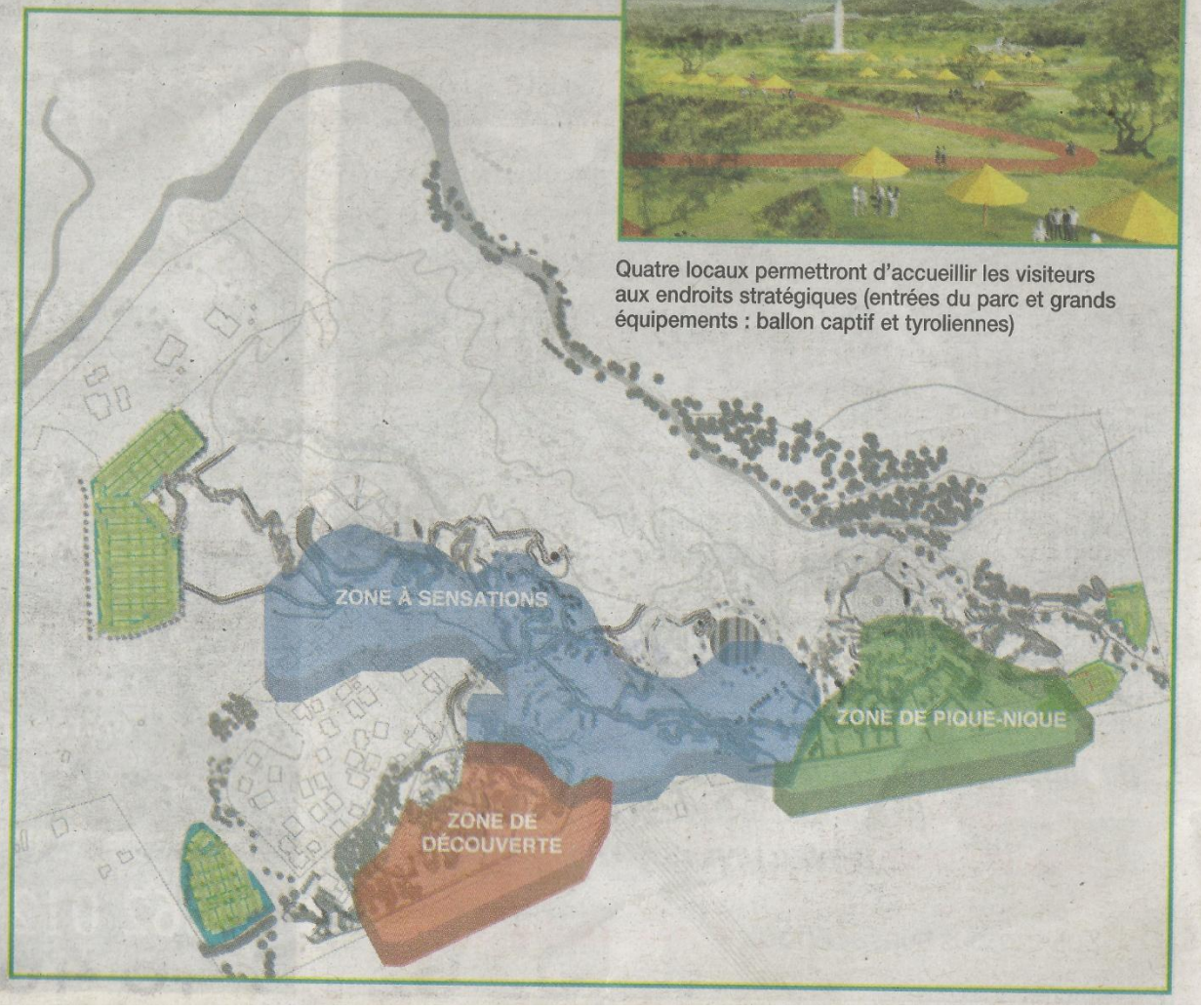

ANNEXE 2

PARC DU VOLCAN

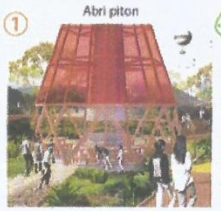
Abri piton

Abri de la passerelle immersive

Labyrinthe végétal

Serres géodésiques

Ballon captif

Belvédère

Aire de jeux du Volcan

Restanques à toboggan

2 ABERRATIONS ECOLOGIQUES DANS LE PARC

2 SERRES DONT 1 POUR EXPOSER LES PLANTES DES BAS

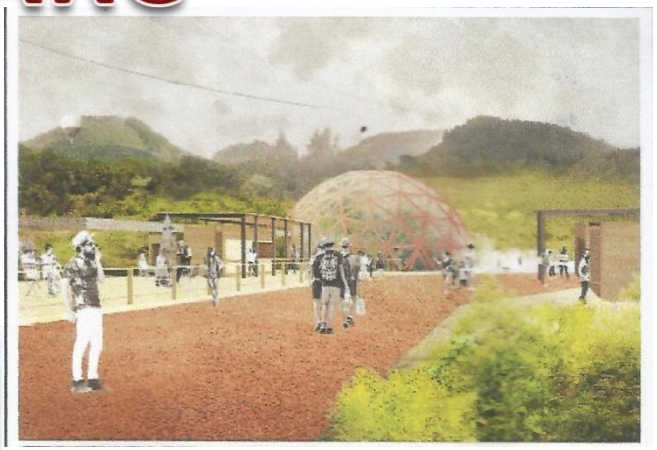

1 BALLON CAPTIF PAYANT

Catastrophe écologique et économique

Ecologique : destruction de la nature et du paysage
-Paysage :
*10 tyroliennes (850 et 550m)
*1000 places de parking
*1 ballon captif
-Non respect de la nature : Aberration des Serres pour héberger des plantes des bas

Economique : aucune donnée concrète n'a été fournie dans les dossiers sur le cout du fonctionnement
-les experts prédisent une rentabilité des activités payantes mais les prix normalement connus pour calculer cette rentabilité ne sont pas donnés dans les dossiers !!!!!(entre 20 et 40 euros pour une descente en tyrolienne)
-Ces activités mettront à l'écart les populations les plus précaires
-aucune étude n'est sérieuse sur le nombre de clients potentiels (fluctuant suivant les dossiers 4500 par jour à 30000 /40000 par an)
-les fameux emplois (nombre évalué par pole emploi d'après les dossiers) qui sont l'argument majeur pour la création du parc seront des emplois précaires entre 6 à 8 mois par an ou emplois PEC comme les 50 emplois de l'association AV2M
-les fonds européens seront complétés par des fonds propres mairie et donc contribuables

Financement: extrait dossier

Le coût du projet de Parc du Volcan est estimé à environ 11,6 M d'euros.
Le projet d'une surface de 15 ha, est éligible aux aides européennes au titre des fonds FEDER.
Le programme POE 2014-2020 prévoit un montant plafonné des dépenses éligibles à hauteur de 4 M€ HT**, soit environ 2,8 M€ HT)**, correspondant à 70% du montant plafonné. La Région a proposé de scinder l'aménagement en deux volets cohérents.
La date limite de fin des premiers travaux est fixée au 31 décembre 2023.
A ce titre, la commune du Tampon a présenté en mai 2021 un premier dossier de demande de financement sur le programme POE 2014-2020. **2,8 millions ACCORDES PAR LA REGION EN SEANCE PLENIERE D'AOUT 2021**
Un estimatif des postes de dépenses et un argumentaire expliquant la phase à réaliser avant l'échéance du 31 décembre 2023, a été transmis le 21 mai 2021 à la Région Réunion.
Pour le premier dossier de demande de financement (POE 20214-2020),
pour information, voici la liste des premiers travaux axés sur les postes de dépenses obligatoires et les premiers aménagements à réaliser : Travaux préparatoires

- Voiries/terrassements (cheminements, etc…)
- Maçonnerie
- Réseaux d'assainissement et réseaux divers
- Espaces verts/ plantations
- Premiers équipements (bancs, barbecue).

Ces premiers travaux proposés permettront aux familles et aux touristes de découvrir la beauté et la biodiversité du site, par le biais des cheminements et des sentiers en pleine nature

Financement: extrait dossier

Dans un second temps, la commune du Tampon présentera un second dossier de demande de financement sur le programme POE 2021-2027.

Il portera sur les équipements importants restant à réaliser en 2024, dont notamment les serres (dômes géodésiques) qui s'insèrent dans la zone de découverte de la végétation des Hauts, les divers éléments d'ouvrages (dôme abri pour les familles, bois, affût/belvédère, filets accrobranches, toboggans, grandes balançoires, etc…), les plantations.